

ACTUPOLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO
MAJORITAIRE

#41

Jan-Fév-Mars 2022



P.4

2022, ANNÉE D'ACHÈVEMENT
DE LA RÉFORME DES CYCLES
DE TRAVAIL !?



P.12

LA GRANDE TENUE D'HONNEUR
DE LA POLICE NATIONALE



P.14

SERVICE CENTRAL DES
COMPAGNIES DE CIRCULATION
UN JUSTE COMBAT !



P.22 LE POLICIER ET LA PARENTALITÉ



P.28

UN RÉEL STATUT DU POLICIER
SCIENTIFIQUE ATTENDU...



P.18

LA CARTOGRAPHIE DPJ
UNE VRAIE BONNE IDÉE ?



P.30

FANNY CONTESSO
CHAMPIONNE DE FRANCE
MASTER VTT XCO

SOMMAIRE

- | | | | |
|-----------|---|-----------|--|
| 4 | LE MOT DU SG ADJOINT
2022, année d'achèvement de la réforme des cycles... | 21 | ACTION PATS
Pourquoi UNITÉ SGP POLICE PATS ? |
| 6 | LE SCANNER
Insolite police | 22 | INFORMATION
Le policier et la parentalité |
| 8 | LA COLONNE
Écho des Régions | 26 | ACTION SYNDICALE
Un indice réhaussé pour les GPX... |
| 11 | À L'HONNEUR
Médaille pour M.CHER et son chien Genky | 27 | LE COIN LECTURE
BRI Les formes de l'ombre - Philippe DEPARIS |
| 12 | ZOOM SUR
La grande tenue d'honneur de la PN | 28 | ACTION PATS
Un réel statut du policier scientifique attendu... |
| 14 | ACTION SYNDICALE
Service Central de Circulation, Un juste combat | 30 | LE SPORTIF
Fanny CONTESSO - Championne de France Master VTT |
| 16 | INFO RETRAITE
Départ en retraite - Mode d'emploi | 32 | VOS DROITS
La séparation de corps |
| 18 | ACTION SYNDICALE
La cartographie OPJ - Une vraie bonne idée ? | 34 | LE COIN LECTURE
Ligne de crête - Pascal SANCHO |
| 20 | ACTION PATS
Lutte pour une juste reconnaissance | | |



BONNE
Année
2022

UNITÉSGP
POLICE
FSMI-FO

Pour contacter la rédaction :
journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Grégory Joron
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Christophe Skrzypczyk
Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac
Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio
UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 30.000 exemplaires

Cher Collègue,

Premier ActuPolice de l'année 2022 et premier Edito de cette nouvelle année...

Il me semble donc assez logique de commencer par une formule qui certes, ne sera pas très originale, de circonstances certains diront, tant pis j'assume !

***Cher collègue, mes meilleurs vœux
pour cette année 2022
ainsi qu'à tous ceux qui te sont chers.***

Deux échéances importantes vont rythmer le calendrier.

La première, politique, avec l'élection présidentielle qui se déroulera le 10 Avril pour le 1^{er} tour et le 24 Avril pour le 2nd.

Chacun pourra donc s'exprimer dans les urnes et faire son devoir citoyen afin de participer à cette respiration démocratique majeure de notre pays.

*Evidemment, fidèle à ses valeurs et attaché à ce pilier essentiel, garant du syndicalisme indépendant, apolitique, **UNITÉ SGP POLICE-FO** ne donnera aucun avis, consigne ou orientation de vote.*

La deuxième échéance pour la fin d'année, là encore des élections mais cette fois-ci « professionnelles » pour lesquelles le scrutin se déroulera du 1^{er} au 8 décembre 2022 !

C'est le point d'orgue d'un mandat pour chaque syndicat, le moment où nous nous en remettons à toi, cher collègue.

C'est le juge de paix et finalement la seule mesure qui compte pour une organisation syndicale qui, au travers ton vote, saura si tu reconnais son action fût-elle locale, régionale, zonale ou nationale durant les quatre dernières années écoulées.

La représentativité qui découle de ce, de ces, suffrages nous donne la capacité de peser et d'être incontournable dans le paysage syndical.

*L'heure est donc bientôt au bilan et je l'affirme, **UNITÉ SGP POLICE-FO** aura à rappeler son mandat de syndicat majoritaire durant lequel personne ne peut dire que rien n'a été fait.*

Les lignes auront bougé sur de nombreux sujets, certes pas assez vite, peut-être pas assez loin pour certaines, mais le syndicalisme est un combat quotidien.



Fidèle à notre devise « Nous ne lâchons rien » et c'est TA confiance qui nous permet de « remettre les gants » tous les jours.

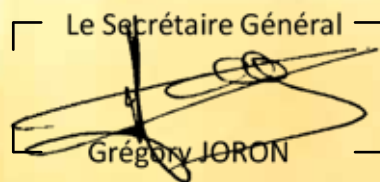
*L'heure est aussi bientôt à la préparation des cahiers revendicatifs. Tu peux d'ores et déjà compter sur **UNITÉ SGP POLICE-FO** pour ne pas faire de catalogue de la Redoute mais bel et bien te proposer des revendications atteignables, audibles, crédibles.*

Nous laisserons le populisme et l'agressivité à ceux qui veulent. Une seule chose doit guider notre action, un seul but doit mobiliser notre énergie :

L'amélioration de la condition des CEA, PATS, PA.

*La crédibilité et le poids que TU nous donneras en votant pour **UNITÉ SGP POLICE / FSMI-FO** nous permettra, ensemble, d'aller plus loin !*

BONNE ANNÉE 2022

Le Secrétaire Général

Grégory JORON



Jérôme MOISANT
Secrétaire Général Adjoint



2022, année d'achèvement de la réforme des cycles de travail !?

L'avenir nous le dira. Ce qui est certain, c'est que depuis les deux dernières années, il y a eu comme une hystérisation autour du sujet :

- La mise en place ou volonté de mise en place du cycle binaire en 12h08, par bon nombre de chefs de service, en marche forcée, **au mépris de règles de consultation dignes**, voire des attentes exprimées ;
- **La naissance d'un avis** sur le sujet par la concurrence syndicale, particulièrement quand cela peut participer à éradiquer le cycle à vacation forte ;
- Des annonces du Ministre de l'Intérieur face aux D.D.S.P. ou aux sénateurs, fossoyant le cycle à vacation forte, **sans dialogue social préalable**.

Comme les choses évoluent avec le temps...

Depuis de nombreuses années, la Police Nationale se préparait à réformer ses cycles de travail, particulièrement le 4/2 (2 AM, 2 M, RL, RC) appliqué à toutes les unités de service général de la DCSP depuis 1997.

En effet, **l'Union Européenne impose aux états membres l'observation d'un temps de repos minimum de 11h00 toutes les 24 heures** (Directive du 18.11.2003), là où ce cycle 4/2 n'en octroyait que huit.

Dans le même temps, les risques psychosociaux (RPS) ne cessaient de croître dans les rangs de la Police, conduisant en 2015, Bernard CAZENEUVE, alors Ministre de l'Intérieur, à développer un plan de lutte contre les RPS.

Convaincu que le cycle 4/2, n'octroyant qu'un week-end sur six aux policiers, concourrait aux RPS, **UNITÉ SGP POLICE s'est évertué, alors, à faire acter dans les objectifs de ce plan, l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Ce qui fut fait.**

Nous proposons, dans la même année, et dans cette perspective, un projet de cycle, mixant 2 brigades en cycle binaire à 11h08 de jour et une brigade de nuit maintenue en 4/2 (CSP Nantes). **Nous avons essuyé une levée de boucliers, de la part de l'Administration et des concurrents syndicaux, «inconscients que nous étions de proposer des vacations de 11h08 à des policiers de voie publique...»**

Face à notre mobilisation sur ce sujet, l'administration, en l'occurrence la DRCPN, au travers de sa mission temps de travail (MTT), nous a fait une contre-proposition : Le cycle dit « Vendredi Fort ».

À l'instar du cycle binaire, **ce cycle offre 1 week-end et 1 mercredi sur deux**, mais, augmenté d'une vacation supplémentaire par quatorzaine, il exige un temps de vacation de 9h31 au lieu de 11h08.

Nous avons très vite souscrit à la proposition et nous sommes mis en marche pour obtenir une expérimentation.

Cette expérimentation a porté sur 8 sites : 1 en CRS, 1 à la PP et 6 à la DCSP. Cette dernière obtenait également 2 sites expérimentaux pour le cycle 4/2 dit « compressé » qu'elle avait développé pour concurrencer le cycle VF.

Il est à noter qu'à taux de présence exigé égal, le cycle VF nécessite arithmétiquement 33% d'effectifs en plus que le cycle 4/2. Nous avons donc acté avec la MTT qui pilotait ces expérimentations que le taux de présence exigible en cycle VF serait de 70%, là où il était de 60% pour le cycle 4/2.

Je ne m'attarderai pas sur les autres cycles expérimentés. **Nous connaissons, par contre, tous, le succès rencontré par le cycle VF.** Ce succès a conduit à son extension rapide à d'autres unités, partout sur le territoire qui en a compté jusqu'à près de 180 en cycle VF.

Reste que dans beaucoup d'autres endroits, elle n'a pu être mise en place, faute d'effectifs suffisants, faute de volonté parfois, voire d'intérêts à s'y opposer...

Pendant que certains activaient tout ce qu'ils comptaient comme relais parmi les cadres de la Police Nationale voire les élus politiques pour nuire à l'expansion de la vacation forte, nous faisons encore d'autres propositions.

Ce qu'UNITÉ SGP POLICE veut, c'est ce que veulent les policiers concernés au premier chef

C'est ainsi que **nous avons proposé l'expérimentation du cycle binaire en 12h08**, à la CSP MENDE. Les policiers du roulement étaient unanimement pour, à l'exception d'un, délégué d'un autre syndicat. Etant 4 présents à chaque vacation, dont 2 en patrouille, l'idée était d'alterner à la mi-temps pour n'avoir à effectuer que 6 heures de voie publique chacun. Même opposition, mêmes opposants...

Depuis, le prisme par lequel la réforme des cycles horaires est abordée, a changé. **La lutte contre les RPS a été bien reléguée.** Ce qui préside aujourd'hui c'est le coût ou son pendant, la présence sur la voie publique...

Les mathématiques sont une science exacte. Ainsi, si l'on veut « plus de bleu(s) sur la voie publique » et au moindre coût, les mathématiques nous commandent de n'employer que le cycle 4/2, ou mieux encore, le cycle binaire en 2 fois 12h08.

Ce qu'UNITÉ SGP POLICE veut, c'est ce que veulent les policiers concernés au premier chef. Tout le monde devrait s'en inspirer. On le leur doit bien.

Reste que nous avons une obligation morale supplémentaire, **elle est d'ordre préventif.** Le 4/2 est un poison social. La détresse des policiers parents divorcés en est l'expression ultime. Le 12h08 déconnecte également les policiers, chaque jour travaillé, même si ces jours de travail sont moins nombreux, mais **il interroge surtout quant à son impact physiologique et aux risques en fin de vacation** (concentration, réflexes, discernement, somnolence...).

Au moment de la rédaction de ces quelques lignes, nous ne connaissons pas l'issue de la concertation, ni les décisions qui seront prises. Mais si demain certains « se tapent le ventre », convaincus d'avoir enfin réglé le problème des cycles de travail, pour notre part, nous restons convaincus que nous devrons rouvrir ce dossier, tôt ou tard. Le cycle idéal n'est probablement pas encore sur l'étagère...

Ça n'est, en tout cas, pas en diminuant l'offre de cycles qu'on s'assure d'une meilleure solution et je rappellerai que lorsque le cycle 3/2 a été abandonné en 1997, il n'a, pour autant, pas été abrogé de l'Instruction générale relative au temps de travail (IGOT). Cela n'a en rien empêché la généralisation du 4/2.

Qu'on se le dise...



Photo du site lesalpinistes.com

FRANCE

DES ALPINES CHEZ LES GENDARMES

Le site lesalpinistes.com annonce la commande de pas moins de 36 Alpines A110 pour la Gendarmerie Nationale.

Toujours d'après ce site, lors d'une interview réalisée en 2017 au salon de Genève, un représentant de la marque Alpine aurait affirmé que des représentants de la Gendarmerie seraient venue voir la nouvelle Alpine A110 et qu'ils se seraient montrés très intéressés.

Si ce choix peut paraître surprenant, par rapport à l'espace disponible dans ce véhicule (2 places et peu de place pour stocker de l'équipement), le site lesalpinistes.com précise que 36 Alpines A110 dont 2 versions banalisées auraient été commandées. Les 2 banalisées auraient même été livrées, les 34 autres seraient en préparation chez le carrossier Durisotti à Sallaumines près de Lens. À suivre...

CALVADOS

DES SERPENTS EN GUISE DE STUPÉFIANTS



Photo Facebook Police Nationale du Calvados

Fin septembre dernier, les collègues de Caen ont fait une découverte peu banale. Alors qu'ils étaient en perquisition au domicile d'un individu trouvé porteur d'un demi gramme de cocaïne, ils n'ont pas trouvé ce qu'ils étaient venus chercher mais sont tombés sur un python royal de 1,20m et un boa impérial de plus de deux mètres chacun dans son vivarium dans la cave. Un spécialiste des reptiles venu en renfort s'est assuré que les serpents ne cachaient pas de drogue. Ces derniers n'étant pas pucés comme le prévoit la loi, le mis en cause devra s'expliquer de leur détention devant l'Office Français de la biodiversité et se trouve poursuivi pour détention de cocaïne.

TOULOUSE

IL PREND LA FUITE ET SE DIRIGE... AU COMMISSARIAT...



Photo d'illustration

En septembre dernier, la BAC de Toulouse repérait un individu roulant à contre-sens au niveau du Pont des Minimes. Après avoir activé le deux-tons, les collègues ont constaté que le conducteur n'avait pas l'intention d'obtempérer. Après avoir emprunté le boulevard de l'Embouchure, toujours à contre-sens, le conducteur a tourné vers le parking de l'hôtel de police station Canal du Midi où il s'est retrouvé face à la grille fermée du portail commissariat. Le conducteur alcoolisé et sans permis a été placé en GAV à quelques pas du lieu de son interpellation...



LA MUSTANG MACH-E VALIDÉE PAR LA POLICE DE DÉTROIT.

Son autonomie est d'environ 500km, mais peut atteindre 600km sur la version moins puissante de 285cv. Sa recharge prend 55 minutes (jusqu'à 80%) sur les bornes rapides de 150 kW.

QUAND LES CRS AIDENT UN VAINQUEUR DU TOUR DE FRANCE

Il s'agissait en fait de CRS qui avaient contrôlé puis interpellé un jeune roulant dangereusement à vélo. En garde à vue, il avait avoué le vol de la bicyclette.



Avocat David Mendel



RHÔNE



Ludovic CASSIER
Secrétaire Départemental
Rhône



Sébastien GENDRAUD

Me Solenn RIOU

Ludovic CASSIER

Des avocats au soutien des policiers

Toute l'équipe du Bureau départemental Rhône, avec en tête de file Ludovic CASSIER, Secrétaire Départemental, accompagne les policiers afin de leur apporter un soutien sans faille dans leurs revendications professionnelles. Le dynamisme du Syndicat UNITÉ SGP POLICE et sa capacité à défendre efficacement ses adhérents a permis à celui-ci de devenir le syndicat majoritaire au sein de la Police Nationale.

L'ensemble de notre équipe en tire une responsabilité toujours plus importante dans la défense de ses adhérents. Nous multiplions les échanges avec les collègues aussi bien dans nos locaux que dans chaque commissariat du secteur. Nous connaissons tous la réalité du terrain et les difficultés rencontrées par les collègues et c'est pour cela que nous nous démenons pour leur offrir un moment d'écoute, d'échanges et de conseils afin qu'ils se sentent, à chaque instant, épaulés dans leur mission.

Que ce soit dans le cadre de leurs interventions, de leurs relations avec l'administration ou avec les citoyens, nous avons perçu un réel besoin de nos collègues dans l'accompagnement juridique, à la fois pour la revendication de leurs droits et la détermination des contraintes juridiques auxquelles ils doivent faire face chaque jour.

C'est pour cette raison que notre équipe départementale a mis en place depuis maintenant 6 ans un partenariat avec un Cabinet d'avocats exclusivement dédié à la défense des forces de l'ordre et de secours. Nous avons en effet sollicité le Cabinet RIOU&ZEO Avocats Associés pour mettre en place une permanence juridique gratuite tous les mois au profit de nos adhérents.

C'est dans cette optique que le Cabinet RIOU&ZEO Avocats Associés a créé le JURI-EVENT, moment d'échange et de conseils avec nos adhérents qui le souhaitent, afin de répondre à leurs questions juridiques, dans leur vie professionnelle mais parfois aussi personnelle.

Ce partenariat, qui concerne aussi désormais nos collègues du Bureau départemental UNITÉ SGP POLICE Isère, permet de répondre spécifiquement aux attentes juridiques de nos adhérents et les retours de ceux-ci sont excellents.

Nous sommes ravis de pouvoir offrir à nos adhérents ce service complémentaire car tant pour notre Bureau départemental que pour le Cabinet RIOU&ZEO Avocats Associés la défense des collègues est la priorité.





Christophe MARIN
Secrétaire Départemental
Haute Garonne



MOMO : la mémoire du central de Toulouse.

Il a commencé à exercer sur le site de l'Embouchure en 1993, année d'inauguration de l'Hôtel de Police Toulousain.

Momo est agent d'entretien depuis près de 30 ans, il croise dans son quotidien des dizaines et des dizaines de collègues, connaît les moindres recoins du Commissariat, a vu passer des Ministres, des Préfets, des DDSP : il connaît le protocole par cœur, il est sur le pont pour toutes les occasions.

Momo c'est la gentillesse, la sympathie d'un personnage connu et reconnu de tous. Toujours de bonne humeur, toujours un mot gentil, assorti d'un salut respectueux et convivial, voilà qui caractérise cette figure du Commissariat de Toulouse qui, au travers de plusieurs générations de policiers, a marqué chacun de nos collègues.

« Salut Momo ! » : Pas une heure ne se passe sans que ne retentisse ce salut à l'occasion de sa tournée d'entretien. Dans les bureaux, les couloirs, la cour d'honneur, les multiples services : la silhouette furtive de Momo si familière, si naturelle, atteste de l'omniprésence de ce personnage, véritable mascotte de l'Embouchure et

tellement indispensable au quotidien depuis 3 décennies !

UNITÉ SGP POLICE tenait à saluer Momo au travers d'une période un peu difficile pour lui et rappeler à tous l'importance de ces petites mains du quotidien qui agrémentent nos journées et sont tellement nécessaires pour garantir nos conditions de travail.

Chapeau MONSIEUR Momo !





Olivier CAMINADE
Secrétaire Départemental
Lot



Malaise et exaspération au commissariat de Cahors :

Rien ne va plus à CAHORS ces derniers mois...

Le Bureau régional s'est rendu mi-octobre à ce Commissariat DDSP du Lot, à la demande des personnels, afin de prendre la mesure d'une **situation** annoncée comme **très alarmante** par nos relais locaux.

En effet, lors d'une réunion qui rassemblait une quinzaine de participants, il nous était indiqué que **14 personnels étaient en arrêt maladie**, un volume très conséquent et démonstratif de la crise majeure qui bouleverse le fonctionnement du service. Quelques jours plus tard, ce chiffre atteignait **20 fonctionnaires en arrêt**, soit près d'un tiers de l'effectif opérationnel.

Ainsi, les policiers présents nous ont exprimé leur **désarroi**, leur **sentiment d'abandon** et un **malaise récurrent**, dans un contexte difficile (consécutif notamment au geste désespéré de leur collègue il y a quelques mois), ainsi les griefs envers la hiérarchie font état d'un **management inadapté**, empreint d'un **manque profond de considération**, parfois **méprisant** et **rabaissant**, assorti d'une **défiante insupportable** illustrée

par des demandes d'explications, de justifications jugées excessives et souvent inopportunes. Le manque de soutien et de reconnaissance d'une **Direction dans le déni a été clairement évoqué**.

Evidemment **la charge de dossiers et le manque d'effectifs** -tant en filière investigation que s'agissant des effectifs opérationnels de voie publique- n'arrangent en rien l'état d'esprit préoccupant et la détresse des personnels dont nous avons relevé l'ampleur par les évocations concrètes de leur vécu.

20 fonctionnaires en arrêt, soit près d'un tiers de l'effectif opérationnel

Pour autant, la détermination de ces policiers, impactés et profondément affectés par cette méthodologie de

management insupportable demeure remarquable.

C'est en ce sens qu'UNITÉ SGP POLICE a saisi par voie de presse et administrative le Préfet et les autorités nationales afin de trouver une solution rapide et durable, permettant de rétablir confiance et motivation au travail pour nos collègues si durement impactés par la configuration sécuritaire actuelle.



Médaille de l'Ordre National du Mérite pour Michel CHER et son chien Genky

Michel CHER, conducteur cynophile atypique vient d'être décoré de la médaille de l'Ordre National du Mérite pour le récompenser des services rendus dans l'exercice de ses missions.

Affecté à la CSP de Bourges (Cher), le secteur Com a souhaité le rencontrer pour qu'il nous explique la passion de son métier, son travail pour le bien-être de l'animal et son souhait de voir améliorer les conditions de travail

Déjà récipiendaire de la médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement, Michel souligne toujours le travail d'équipe mettant en avant ses collègues maitres-chiens, mais aussi les assistants dont le rôle est important et déterminant et, bien entendu, son chien « Genky ».

Son chien avec qui il a été fier de gagner la coupe du Challenge Canin Zonal en 2019.

Genky, décoré lui aussi de l'Ordre National du Mérite, est un chien joueur, spécialisé dans la recherche de stupéfiants et de billets de banque dont le flair permet de « débusquer » des objets dans des situations ou endroits improbables.

Si aujourd'hui Genky a fait valoir ses droits à la retraite, Michel a trouvé avec son nouveau chien un digne remplaçant tout aussi aguerris dans ces recherches de stupéfiants et de billets de banque.

Si au cours de sa longue carrière, Michel a effectué différents postes, c'est au sein de la DDSP de Bourges qu'il a trouvé sa plénitude. Totalement investi dans la recherche de stupéfiants depuis de nombreuses années, il s'est complètement mobilisé dans la mise en place, dès 2007, d'une UCL au sein de la DDSP du Cher.

Passionné par son métier et par le bien-être des animaux avec qui il travaille, Michel a vu l'évolution de ce dernier.

Si certaines évolutions intéressantes sont à souligner comme notamment la mise en place de nouveaux véhicules, il regrette, comme bon nombre de ses collègues, que la voix des spécialistes qu'ils sont, ne soit pas plus écoutée de nos autorités de tutelle.

Concernant le travail d'équipe, Michel insiste sur l'importance d'avoir une véritable cohésion et il n'hésite pas à souligner le rôle indispensable des assistants. Leur reconnaissance n'est pas un vain mot et, à l'identique de la conduite et de la recherche d'« explo », une véritable formation diplômante doit leur être délivrée.

De même, un véritable travail sur les conditions de vie des chiens doit être fait. Des chenils juste « aux normes », sans espace engazonné nuisent à un épanouissement du chien, à la qualité de son travail et à ses possibilités d'intégration dans une famille à l'issue de sa « carrière » police.

Vous l'aurez compris, Michel est un véritable passionné;

Passionné par son métier mais aussi par l'amélioration des conditions de travail de ses collègues, de ses chiens mais aussi, pour un travail dans de meilleures conditions d'exercice et de sécurité.

Un investissement exceptionnel qu'UNITÉ SGP POLICE a souhaité mettre en lumière.

Bravo et Merci à toi Michel.





Nicolas BERGER
Délégué
FSPN



LA GRANDE TENUE D'HONNEUR DE LA POLICE NATIONALE

À l'instar de la Gendarmerie avec sa Garde Républicaine, la **Police Nationale dispose d'une grande tenue d'honneur** que les initiés mentionnent sous l'acronyme « GTHPN ».

Souvent méconnue, elle fut créée en 2005 sous l'ère du SSMI (Service de Sécurité du Ministère de l'Intérieur) devenu SDS (Sous-Direction de la Sûreté) avec la création du SDLP (Service De La Protection) en octobre 2013.

Officialisée par l'arrêté du 7 mars 2007, cette tenue d'apparat, fait la fierté de la Police Nationale dans les cérémonies protocolaires.

Confectionnée par l'entreprise Balsan, elle est exclusivement portée par les effectifs de la SDS et, très occasionnellement, par les policiers de la CRS 1.

C'est en véritable passionné que le commandant divisionnaire fonctionnel Laurent SAMBOURG, adjoint au Sous-Directeur de la Sûreté, nous accueille dans son bureau de la place Beauvau pour nous faire l'éloge de cet uniforme prestigieux.

UNE TENUE CHARGÉE D'HISTOIRE :

Inspirée de la tenue des premiers gardiens de la paix de 1873 qui succèdent aux « gardiens de la paix publique » de 1870, elle se compose d'une vareuse à double boutonnage ; d'un couvre-chef appelé Shako, chapeau militaire porté au XVIII^{ème} siècle par les hussards hongrois.

Le Shako est surmonté d'un plumet bleu pour le CEA, tricolore (bleu, blanc, rouge) pour les officiers et les commissaires, et blanc, symbole de l'autorité, pour les chefs de corps.

Ce plumet nous plonge dans les prémices de l'histoire de la police française, sous le règne de Saint Louis qui instaura, en décembre 1254, une unité de surveillance de la ville de Paris chargée de faire le guet pour la protection des biens et des personnes. Composée de bourgeois et de maîtres des métiers, cette unité appelée « guet royal » était placée sous l'autorité d'un chevalier du guet qui arborait un plumet sur son casque.

La vareuse est parée de feuilles de chêne au niveau des pattes du col pour les officiers et de grenades pour le CEA ; elle supporte des épaulettes de cordage en forme de trèfle du grade de gardien à brigadier, des épaulettes à franges du grade de brigadier-chef à celui de capitaine, et des épaulettes à bouillon à partir du grade de commandant. Les éléments de cordage de l'uniforme rappellent ceux qui fixaient l'armure des chevaliers.

L'effigie de Marianne, symbole de la République depuis 1880, orne la boucle du ceinturon. Un pantalon, à bande simple pour le CEA et à double bandes pour les officiers, complète la tenue.

Une épée se portant à droite accompagne la tenue et, à l'occasion de la présentation des armes lors de certaines cérémonies, les fonctionnaires sont équipés d'un mousqueton (AMD 5,56).

LA GARDE AU DRAPEAU ET LES CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Dans le cadre des cérémonies protocolaires, **un détachement de 2 à 4 effectifs encadrés par un officier revêt la grande tenue d'honneur de la Police Nationale**, lorsque le Ministre de l'Intérieur accueille place Beauvau le Président de la République, les Ministres de l'Intérieur étrangers, certains hauts dignitaires, les anciens Présidents de la République, le Premier Ministre et les Ministres, mais aussi à l'occasion de cérémonies commémoratives telles que le 14 juillet, le 8 mai et le 11 novembre.

Elle peut également être revêtue pour les cérémonies funèbres, les vœux du Ministre de l'Intérieur, les journées du patrimoine ou les passations de pouvoir.

Les cérémonies se déroulent essentiellement place Beauvau ; d'autres, comme les cérémonies commémoratives, ont lieu au monument aux morts de la Police Nationale de Neuilly Sur Seine, monument élevé à la mémoire des policiers décédés en service.

Au cours de certaines cérémonies, la Police Nationale peut être accompagnée d'un détachement du 2^{ème} régiment d'infanterie de la Garde Républicaine et d'un détachement de pompiers.



Dans la lignée des grandes traditions, la garde au drapeau équipée de la GTHPN ouvre le cortège de la Police Nationale pour le défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées.

À cette occasion, nos collègues brandissent fièrement la devise de la Police Nationale brodée sur notre drapeau : « **PRO PATRIA VIGILANT** » (Pour la Patrie, ils veillent).

UNE TENUE HONORIFIQUE À PROMOUVOIR

Actuellement, la SDS dispose d'un vivier d'une quarantaine de volontaires porteurs de cette grande tenue.

Le commandant divisionnaire EF Laurent SAMBOURG nous indique que le port de la GTHPN se fait **exclusivement sur volontariat** et il espère pouvoir recruter plus de volontaires parmi les prochaines promotions de gardiens de la paix.

Nous ne doutons pas que les futures recrues de la SDS se féliciteront de revêtir cette tenue honorifique qui fait le prestige de notre corporation.

Pour la future présidence de l'Union Européenne qui sera exercée par la France à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une période de 6 mois, les effectifs porteurs de la grande tenue d'honneur seront susceptibles d'être engagés sur de nombreuses cérémonies, **ils participeront ainsi au rayonnement de notre pays** auprès de nos partenaires européens.



Angelo BRUNO
Secrétaire Régional Paris
Secrétaire National Délégué IDP



Service Central des Compagnies de Circulation Un juste combat !

Les collègues affectés au SCCC voient leurs conditions de travail tomber en décrépitude depuis des années. **650** Policiers composaient ce Service en 2013 et **moins de 300** à ce jour. Rajoutez à cela une démultiplication des missions, des rappels et décalages incessants combinés aux télégrammes de restriction de nombreux weekends et vous avez tous les ingrédients d'un cocktail détonnant qui a conduit **150 collègues au Burn-out**, en position d'arrêt maladie.

UNITÉ SGP POLICE IDF avait tiré le signal d'alarme auprès des autorités de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation face au délabrement des conditions de travail de nos collègues du SCCC impactant durement leur santé physique et morale ainsi que sur leur vie familiale se retrouvant complètement déstructurée.

UNITÉ SGP POLICE IDF avait fait depuis des mois des propositions concrètes au Directeur de la DOPC, pour améliorer les conditions d'exercice difficiles des Policiers de ce service :

- ➔ **Abondement immédiat en effectifs pour atteindre l'effectif socle calibré à 540.**
- ➔ **Adoption d'un cycle binaire 2/2/3 à 12h08 permettant un week-end de repos sur deux, largement plébiscité par la majorité des collègues du Service, sondés par notre organisation syndicale.**
- ➔ **Fin des points tenus seuls mettant en danger nos collègues.**
- ➔ **Fin des télégrammes de restriction mettant à mal la vie familiale et sociale des policiers de ce service.**

Malgré la moitié des effectifs du SCCC en maladie, malgré un mal être professionnel qui gangrène le service, la DOPC a brillé par son immobilité d'action pour résorber ces problématiques.

Dialogue social réduit à néant malgré nos sollicitations régulières, **arrogance du Directeur** et **provocation** de ce dernier en faisant convoquer immédiatement les collègues malades à la médecine statutaire en exonérant des règlements en vigueur. La coupe était pleine !

UNITÉ SGP POLICE IDF, fidèle à sa tradition, met en place le **rapport de force** devant le mutisme persistant des autorités de la DOPC.

Les deux bureaux Régionaux ainsi que toutes les équipes départementales de la Zone IDF étaient présents devant la médecine statutaire **pour accompagner**

solidairement les collègues du SCCC convoqués. Nous avons dénoncé cette situation intolérable devant les nombreux médias présents que nous avons invités sur place. Cette action s'est répétée sur plusieurs jours.

Un vaste rassemblement a suivi devant le siège des SCCC, où nous étions réunis avec les collègues locaux pour manifester notre profonde colère devant le mépris et l'arrogance du Directeur de la

DOPC qui a choisi la stratégie du pourrissement au détriment du dialogue pour sortir de cette crise. Notre indignation a été reprise par de nombreux médias présents ce jour-là.



Le bras de fer imposé par le DOPC nous a au final permis de **lui tordre le bras** car ce dernier a finalement cédé et nous a reçu au sujet du cycle binaire au SCCC que nous voulons voir mis à l'ordre du jour du prochain CTI de la Préfecture de Police.

C'est une victoire pour UNITÉ SGP POLICE IDF qui reste mobilisé dans ce combat jusqu'à l'aboutissement final de ce dossier et la **mise en place effective du 2/2/3 à 12h08 au SCCC**.

Le dialogue social est une priorité dans le fonctionnement des services. Passer outre, c'est s'exposer à la colère des collègues que nous représentons. La DOPC a tout à perdre de ce fonctionnement en autarcie, sans écoute des organisations syndicales. Il s'agit par ailleurs de la direction comptant le plus de jeunes et du plus grand nombre de demandes de mutations.

UNITÉ SGP POLICE IDF se placera toujours du côté des collègues en souffrance. Nos alertes doivent être écoutées et les revendications des collègues, que nous portons, étudiées avec attention.





Louis-Guy DUBOIS
Délégué National
COORDINATION

DÉPART EN RETRAITE – MODE D'EMPLOI

Depuis le 1^{er} décembre 2020, la demande de départ en retraite est entièrement dématérialisée. Depuis cette date, près de 1500 demandes ont été déposées sur l'ENSAP (<https://ensap.gouv.fr>).

L'ENSAP est un outil du service des retraites de l'État qui dépend de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et qui est responsable de votre compte individuel de retraite (CIR) et de la liquidation de votre pension. C'est également sur ce site que vous accédez à vos fiches de paie. Vous avez décidé de partir à la retraite, voici la procédure à suivre :

- Connectez-vous sur votre compte ENSAP afin de vérifier que les données de votre CIR sont correctes. C'est important car votre pension est calculée selon les données figurant dans votre CIR ; par exemple, une période de carrière manquante aura un impact négatif sur le montant de votre pension.

- Cliquez sur la rubrique « mon droit à retraite », puis sur l'onglet « mon compte individuel de retraite de l'État ». Vous avez alors accès aux différentes rubriques composant votre compte individuel de retraite (carrière, grade, NBI, service national, bonifications, enfants et activités relevant d'autres régimes de retraite). En cliquant sur chaque rubrique, vous en visualisez le détail. Si vous constatez une anomalie, il faut cliquer sur l'onglet « demande de correction », présent dans chaque rubrique. Vous devrez alors joindre les pièces justifiant votre demande (par exemple, le livret de famille pour justifier les enfants, un état des services pour justifier d'une période de carrière manquante).

Précision : seules les données antérieures à l'année N-2 peuvent faire l'objet de la demande de correction en ligne. Si votre demande concerne les deux dernières années, il faut alors vous adresser au bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) via sa boîte fonctionnelle dédiée : bpai-gesru@interieur.gouv.fr

Comme pour la demande de correction en ligne, vous devrez fournir au BPAI les pièces justifiant votre demande.

Votre gestionnaire RH pourra, si besoin, vous communiquer certains justificatifs (par exemple, un état de vos services).

Dès lors que votre CIR est à jour, vous pouvez demander votre retraite en vous connectant sur le site info-retraite (<https://www.info-retraite.fr>), au plus tôt six à neuf mois avant votre date de retraite. Ce site est le portail inter-régimes qui vous permet de demander toutes vos pensions (CARSAT, AGIRC/ARRCO, IRCANTEC, régime fonction publique...).

Une fois votre saisie terminée, vous recevrez un mail contenant un lien vous permettant de vous connecter à l'ENSAP où vous poursuivrez votre demande de pension de retraite de l'État. Attention ! si vous êtes policier et que vous partez à la retraite de façon anticipée (avant l'âge légal de 62 ans qui vous permet de percevoir vos pensions des autres régimes), vous devez vous rendre directement sur l'ENSAP.

Dans l'ENSAP, vous cliquez sur la rubrique « je demande mon départ à la retraite ». La demande se fait en six étapes :

1^{re} étape / Préparation

Elle concerne la validation des informations générales :

- Contacts courriel et téléphone durant la procédure de départ,
- Engagement de cessation de toute activité rémunérée,
- Validation des informations relatives aux enfants,
- Informations sur le paiement en cours d'une validation de services auxiliaires,
- Validation du compte individuel retraite

2^e étape / Situation

- Saisie manuelle du grade de départ,
- Saisie de l'adresse actuelle et éventuellement d'une adresse future de retraite.

3^e étape : Départ

- Saisie de la date de départ en retraite souhaitée,
- Saisie de la date souhaitée de mise en paiement de la pension (généralement « au plus tôt »),
- Saisie du motif de départ (case à cocher parmi la liste des types de départ),
- Saisie de la date souhaitée de mise en paiement de la retraite additionnelle (RAFP)
- Validation du compte bancaire sur lequel sera versée la pension (prérempli avec le RIB sur lequel votre traitement est actuellement versé).

4^e étape : Pièces justificatives

Vous devez joindre à votre demande différentes pièces justificatives (si votre demande a été faite sur le site info-retraite, certaines pièces figurent déjà dans l'ENSAP).

- Relatives aux enfants (livret de famille, cartes d'invalidité éventuelles, justificatifs d'éducation pour les enfants recueillis...),
- Et si vous êtes concerné, relatives à un départ au titre de fonctionnaire handicapé (cartes d'invalidité...), ou à une validation de services auxiliaires en cours. Attention, la taille de chaque pièce est limitée à 3,5 Mo et la totalité des pièces jointes ne peut dépasser 10 Mo

5^e étape : Récapitulatif

Le récapitulatif de votre demande est affiché à l'écran et restera disponible dans l'ENSAP dans le suivi de votre demande. Vous devez alors obligatoirement valider les informations renseignées en cochant la case de validation, à défaut, les informations saisies seraient perdues. Vous pouvez, si besoin, revenir aux écrans précédents.

6^e étape : Finalisation

Vous envoyez votre demande.

Une page de confirmation de l'envoi s'affiche qui vous informe que vous recevrez un courriel comportant en pièce jointe le

formulaire de demande de radiation des cadres à dater, signer et à remettre à votre employeur (ce formulaire sera également dans l'ENSAP dans le suivi de votre demande).

Il est important de remettre à votre gestionnaire RH, par la voie hiérarchique, le formulaire de demande de radiation des cadres dans les délais les plus brefs.

En effet, votre gestionnaire doit être informé de votre départ en retraite pour la gestion prévisionnelle des effectifs et pour prendre un arrêté de radiation des cadres qui vous permettra de bénéficier de votre retraite.

Le lendemain de l'envoi de votre demande, vous aurez accès à la fonctionnalité « suivi de ma demande de départ » sur l'ENSAP.

Vous pourrez alors suivre en ligne sur l'ENSAP l'avancement de votre demande jusqu'à la mise en ligne de votre titre de pension. A chaque étape, un nouvel événement s'affichera sur votre page d'accueil ENSAP.

Vous recevrez également un mail de suivi en provenance du SRE. Les étapes à venir seront indiquées avec les échéances minimum et maximum. Au plus tard deux mois avant votre date de départ, l'estimation de votre pension sera à votre disposition dans l'ENSAP. Dans le cas où votre demande serait refusée par le SRE (si vous ne remplissez pas les conditions légales de départ), vous en seriez informé par un courrier explicatif du SRE. Le SRE liquide ensuite votre pension et met votre titre de pension dans l'ENSAP. Son paiement est automatique.

La demande de départ en retraite (frise chronologique) :

J-18 à 6 mois, vous demandez votre retraite via l'ENSAP.

J-6 à 4 mois, votre gestionnaire RH prend l'arrêté de RDC et vous le notifie.

J-2 mois au plus tard, le SRE met à votre disposition dans l'ENSAP votre estimation de pension.

J-1 mois, le SRE met à votre disposition dans l'ENSAP votre titre de pension.

Fin du mois J, pour les RDC du 1^{er} du mois, paiement de votre pension.

J = Jour de radiation des cadres (RDC)

Les contacts et liens utiles :

ENSAP : <https://ensap.gouv.fr>

SRE : <https://retraitesdeletat.gouv.fr> - Tél. 02 40 08 87 65

PORTAIL INTER-REGIMES : <https://www.info-retraite.fr>

RAFP : <https://www.rafp.fr>

BPAI : pour la correction de votre CIR sur les deux dernières années uniquement

Courriel : bpai-gesru@interieur.gouv.fr



LA CARTOGRAPHIE OPJ : une vraie bonne idée ?

Nous relatons souvent dans ces pages, la **crise des vocations qui frappe la filière Investigation** dans la Police Nationale, son manque d'attractivité, mais également les peines qu'elle rencontre à fidéliser.

UNITÉ SGP POLICE n'a cessé de répéter que la solution réside dans une reconnaissance de la fonction, de la compétence, de l'expérience et de l'engagement au quotidien des OPJ.

Comme première réponse apportée, ce fut l'« historique » revalorisation de 18 euros de la prime pour les OPJ exerçants.

Non mais soyons sérieux !!! 18 euros !!!

Cette augmentation est-elle à la hauteur de la charge mentale pesant chaque jour un peu plus sur chacun d'entre vous ?

Mais depuis de longs mois, notre institution a privilégié deux concepts, étroitement liés, pour rendre la filière de nouveau attractive : une « fast track » avancement et la cartographie.

Pour le premier, le décret sur les voies d'avancement publié en septembre dernier est venu préciser ses contours. Chacun aura pu apprécier que **l'accélération de carrière est très relative (2 ans plus vite pour devenir Brigadier et un an pour Brigadier-Chef... dans le meilleur des cas...)**.

Mais l'ensemble de l'architecture s'adosse au second concept novateur, à savoir la **cartographie OPJ**.

Dans un arrêté du 01/07/2021, une liste des 19 746 Officiers de Police Judiciaire du Corps d'Encadrement de la Police Nationale

a été établie. 726 d'entre eux, répertoriés en annexe 2 du dit arrêté, occuperaient des postes où la qualification ne semble pas essentielle, puisqu'**au 01/01/2023, ils ne percevront plus aucune prime**. Dont acte.

Cette liste a vocation à évoluer jusqu'à cette même date, car notre administration a pour ambition d'atteindre les 22 000 OPJ.

Passés ces beaux principes, la cartographie se frotte déjà à la dure réalité du terrain et des contingences des services.

A donc débuté une période transitoire qui a pour but de faire rentrer dans le droit chemin les 726 « brebis égarées » présentes sur l'annexe 2, qui n'exerceraient pas de fonctions liées à leur qualification et qui percevraient donc indûment à l'avenir la prime. Si certains feront le deuil de leur passé d'OPJ, pour des raisons propres à chacun, d'autres évoquent déjà leur souhait de réintégrer la filière, afin notamment de ne pas perdre le bénéfice de leur prime, correspondant à **une perte indemnitaire non négligeable et de pouvoir d'achat**.

« L'AGENT, ACTEUR DE SA CARRIÈRE »

C'est là où le bât commence à blesser !!! Si la DRCPN nous a indiqué que cet élément de langage était l'axe fondateur de la réforme, aussi bien pour l'avancement que pour la cartographie, de premiers signaux faibles **sont déjà en train de nous prouver le contraire**.

En effet, certains collègues ont déjà émis le souhait de revenir dans la filière investigation et de bénéficier des avantages qui y seront attachés. **Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils apprirent qu'ils devraient postuler (comme tout le monde) sur des postes profilés ouverts...au sein même de leur propre service !!!** Situation ubuesque mais qui va se répéter au préjudice de nombre de nos collègues volontaires. Un chef de service aura tout intérêt de choisir un candidat en provenance d'un autre service ou d'une autre direction, afin d'étoffer ses effectifs.

Au soir du 31/12/2022, combien d'OPJ auront été écartés de la cartographie ? De combien l'institution Police se sera-t-elle privée involontairement ou à dessein ? Il y a fort à parier qu'en ayant tablé que sur un concept froid et comptable, **notre administration se sera coupée d'une base de compétence et d'expertise importante**, mais aussi d'expérience, qui fera à n'en pas douter défaut à court terme à la filière.

OPJ UN JOUR, OPJ TOUJOURS !!!

Mais un premier cas bien plus inquiétant est déjà apparu cet automne, un cas qui va totalement à l'encontre de ce qui avait été avancé par la DRCPN. En effet, l'agent OPJ risque de ne pas être très longtemps acteur de sa carrière, et **il y a fort à parier que la contrainte puisse devenir la norme**.

En effet, nous allons vous conter la mésaventure survenue voici quelques semaines à peine, à certains de nos collègues. Dans une CSP d'une préfecture de province, bien que l'arrêté ait cartographié des OPJ sur la Voie Publique, conformément à la doctrine de la DCSP, quatre d'entre eux se sont vus contraints d'intégrer la Sûreté Urbaine...et ce en moins d'une semaine.

Dans le même temps, pour ne pas déséquilibrer les services, 4 APJ ont fait le chemin inverse.

Vous imaginerez sans difficulté l'impact désastreux d'un tel management sur la vie privée des agents, qui se trouvent dans l'obligation de s'adapter à un nouveau régime horaire en seulement quelques jours.

Pour d'obscures raisons liées à une absence d'anticipation, le DDSP local s'est affranchi de l'esprit de la réforme et n'a absolument pas rendu les agents acteurs de leur carrière ! Bien au contraire.

Si ce type de management venait à se généraliser, notamment dans les petits services d'investigation en souffrance, où la pénurie d'OPJ est endémique, **nos collègues OPJ ne vont-ils pas devenir la variable d'ajustement RH ?** Ne va-t-on pas finir par les contraindre à intégrer la filière investigation contre leur gré ? Par ailleurs, le message véhiculé par ce type de management est très clair : **OPJ un jour, OPJ toujours !!! Pensez-vous que ce sera de nature à attirer les futurs candidats enquêteurs ? Certainement pas !!!**

La crise des vocations ne permet plus à certains services d'investigation de tout simplement fonctionner. L'Officier de Police Judiciaire, denrée de plus en plus rare sur certains de nos territoires, et notamment sur la plaque francilienne, va voir sa carrière se résumer à une seule filière.

Avec la publication du décret et de l'arrêté, où l'avenir de l'Investigation se dessine progressivement, **nos collègues OPJ ont fait déjà le constat amer d'une plus grande rigidité et qu'aucun levier n'est réellement mis en place pour améliorer leur quotidien, voire le dégrader pour certains**.

Un exemple parmi tant d'autres est l'entrée en vigueur dès juillet dernier du **nouveau système des astreintes**, avec notamment l'intégration des « périodes blanches » (06h00-08h00/12h00-14h00/18h00-21h00) accompagné d'une légère revalorisation indemnitaire. Résultat : **de nombreux services se plaignent du non-paiement de leurs astreintes** en raison de l'absence de budget au 3^{ème} trimestre, et avec finalement la même compensation horaire...qu'avant !!!

UNITÉ SGP POLICE se pose légitimement la question de savoir si l'on n'est pas en train de préparer la casse de cette filière, de dégoûter nos collègues, en construisant l'avenir sur du sable et sans avoir engagé les moyens nécessaires. La fast-track n'en a que le nom et la cartographie pourrait rapidement engendrer des effets néfastes sur le fonctionnement et l'efficacité des services, mais pire encore sur la vie privée des collègues.

Nous laisserons chaque OPJ apprécier si finalement cette qualification chèrement acquise ne deviendra pas, in fine, un boulet à traîner, une carrière durant.

Convenons-en. **C'est encore une fois au Corps d'Encadrement et d'Application que l'on demande des efforts et de s'adapter**. Combien d'Agents du Corps de Commandement, pourtant habilités OPJ exercent effectivement des fonctions d'enquêteur ? Combien gèrent des procédures complètes, des commissions rogatoires à haut degré de compétence, enchaînent les week-ends de permanence où les gardes à vue se succèdent à un rythme infernal ou voient revenir trop souvent les semaines d'astreinte ?

La proposition d'UNITÉ SGP POLICE d'une NBI à 25 points n'a jamais été prise en compte par nos interlocuteurs au cours des diverses séquences de négociations. Elle aurait eu l'avantage d'**attirer**, mais également de **fidéliser**, au vu de son intégration dans le calcul de la retraite. L'indemnitaire n'est jamais considéré comme une solution à la crise de la filière. Manifestement, la bonne volonté et l'implication doivent être les seuls moteurs des Officiers de Police Judiciaire du Corps d'Encadrement de la Police Nationale.

Cette absence de considération et de reconnaissance ne pourra que conduire à l'affaiblissement de la filière investigation...





Laetitia DUCROS
Déléguée Nationale
PATS



SECTEUR PATS UNITÉ SGP POLICE - LUTTE POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE

Beaucoup d'évolution depuis la création de notre secteur PATS : Octobre 2018.

Notre secteur en plein essor n'a eu de cesse de porter vos revendications dans toutes les instances, dans tous nos rendez-vous, ne lâchant rien.

UNITÉ SGP POLICE-FO se bat au quotidien pour une reconnaissance de tous les personnels affectés en POLICE NATIONALE et que soit enfin reconnu ce statut.

L'Année 2021 a été des plus intense pour les personnels de soutien; nous avons eu notre lot de deuils, de blessures, d'incompréhensions et de dépressions. Cependant, **nous avons su être forts et solidaires**, se soutenant les uns et les autres, nous avons joué notre rôle de soutien à part entière. Malgré la crise sanitaire, le confinement, nous étions dans les services auprès des collègues CEA, les accompagnant dans leurs missions quotidiennes.

À chaque évènement, nous sommes restés soudés et bienveillants. **Nous luttons ensemble pour la reconnaissance des P.A.T.S.**, pour l'amélioration de nos conditions de travail, la considération de nos situations parfois précaires et la satisfaction de voir aboutir nos dossiers sensibles et urgents.

Lors de notre dernier congrès, le Ministre de l'Intérieur a salué le travail des P.A.T.S et reconnu comme personnel PN. Il s'est engagé à revoir les statuts PTS et a assuré une revalorisation des rémunérations de nos personnels, la sécurité de chaque fonctionnaire, en autres.

Nos délégués en collaboration avec VOUS, ont su intervenir diligemment, établir un réseau d'information et d'échange. **Notre complicité, engagement et persévérance ont généré nos victoires :**

- Formation des primo-arrivants en PN
- Formation GTPI pour les PTS
- Mention « Police Nationale » sur nos cartes professionnelles
- L'indemnité de sujétion des personnels affectés en PN : ISPAP
- Le repyramidage des catégories de chaque corps
- L'avancement au choix ou par examen professionnel
- Sécurisation des lieux d'affectation des P.A.T.S
- Généralisation de la N.B.I pour les postes d'accueil en CSP

Nous restons fixés sur nos objectifs : **FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES P.A.T.S ET OBTENIR VOS REVENDICATIONS.**

Le secteur PATS agit, intervient et répond à vos interrogations au quotidien.

N'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs privilégiés (flashez le QR Code)





21



Alexandre ADAM
Secrétaire Régional
Mayotte



**LE POLICIER ET LA PARENTALITÉ :
UNE ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS QUI VA DANS LE BON SENS.**

L'allongement de la durée du congé paternité en 2021 a été une mesure dont la publicité n'aura échappé à aucun futur parent tant la communication avait été axée sur ce dispositif phare de la loi de financement de la sécurité sociale. Si les médias ont surtout pu retenir son allongement qui passait de 11 à 25 jours calendaires, très peu a été dit sur les améliorations apportées aux nombreux autres dispositifs offerts aux fonctionnaires souhaitant se consacrer à leur(s) enfant(s).

RÉCAPITULATIF DE VOS DROITS AINSI QUE DES ÉVOLUTIONS DE CES DISPOSITIFS CES DERNIÈRES ANNÉES :

LE CONGÉ PARENTAL

Il s'agit d'un congé non rémunéré attribué de plein droit à tout moment avant les trois ans de votre enfant, il vous suffit d'avertir par rapport votre service, au moins deux mois avant la date souhaitée de début du congé.

Le congé parental est :

- Accordé par période de deux à six mois (durée minimale fixée à six mois par le passé).
- Renouvelable jusqu'à un mois avant son expiration (deux mois par le passé).

Pendant toute sa durée vous :

- Conservez vos droits à avancement et à prise d'échelon (par le passé uniquement la 1^{ère} année).
- Conservez votre constitution de droit à retraite.
- Êtes considéré comme en service effectif.

Vous bénéficiez :

- De la possibilité de suivre des formations, stages, de passer des examens professionnels.
- De prestations sociales sans plafond de ressources telles que la Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant « PreParE » (398,80€ par mois).
- De la possibilité d'écourter votre congé si nécessaire.
- D'un entretien avec le responsable des ressources humaines de votre service pour examiner les conditions de votre réintégration 4 semaines avant l'expiration de votre congé (6 par le passé).

À l'issue de votre congé parental vous serez réintégré de plein droit, au besoin en surnombre dans votre corps. Vous serez réaffecté sur le poste que vous occupiez avant le congé ou si ce poste ne peut pas vous être proposé vous serez réaffecté dans un emploi au plus proche de votre dernier lieu de travail ou à votre demande au plus proche de votre domicile.

Enfin, le congé parental ne peut pas être fractionné mais vous pouvez prendre plusieurs congés au titre de plusieurs enfants pendant votre carrière.

SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS DE CE DISPOSITIF :

- ➡ Durée minimale passant de 6 mois à 2 mois
- ➡ Délai de demande de renouvellement passant de 2 mois à 1 mois
- ➡ Durée prise en compte pour l'avancement la 1^{ère} année : 100 % (par le passé : 100 % inchangée)
- ➡ Durée prise en compte pour l'avancement la 2^{ème} et 3^{ème} année : 100 % (par le passé : 50 %)
- ➡ Durée prise en compte pour la retraite : 100 % (par le passé : 100 % inchangée)
- ➡ Entretien avec le responsable RH 4 semaines avant la réintégration (6 par le passé)

LA DISPONIBILITÉ POUR ÉLEVER UN ENFANT

Autre dispositif de plein droit, cette disponibilité pouvait jusqu'alors être prise à tout moment avant les huit ans de l'enfant. Cet âge a, cependant, été repoussé

aux 12 ans de l'enfant. Là encore, pour bénéficier de cette disponibilité, il vous suffit d'en informer par écrit votre service, et bien qu'étrangement aucun délai ne soit prévu pour cette démarche, veuillez tout de même à laisser au moins un mois à votre SGAMI pour traiter votre demande.

La disponibilité pour élever un enfant est :

- Accordée sans durée minimale et pour une période de trois ans maximum.
- Renouvelable en s'y prenant au moins trois mois à l'avance.

Pendant toute sa durée vous :

- Conservez vos droits à avancement et à prise d'échelon (petite révolution car ce n'était pas possible par le passé), dans la limite de 5 ans pour toute la carrière, tous dispositifs confondus.
- Continuez de constituer vos droits à retraite. (pendant 3 ans par enfant).
- Êtes considéré comme en service effectif.

Vous bénéficiez :

- Pendant la première année de la sécurité sociale, les années suivantes, de la protection maladie universelle.
- De prestations sociales sans plafond de ressources telles que la « PreParE » (398,80€ par mois).
- De la possibilité de demander votre réintégration anticipée.

À la fin de votre disponibilité pour élever votre enfant, vous devrez présenter votre demande de réintégration au moins trois mois avant celle-ci. Votre réintégration est subordonnée à votre aptitude physique à exercer les fonctions correspondantes à votre grade.

SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS DE CE DISPOSITIF :

- ➡ Jusqu'aux 12 ans de l'enfant (auparavant jusqu'aux 8 ans)
- ➡ Durée prise en compte pour l'avancement : 100 % (par le passé 0 %)
- ➡ Durée prise en compte pour la retraite : 100 % (par le passé : 100 % - inchangée)

LE TEMPS PARTIEL

Peut-être le dispositif le plus utilisé après une naissance, le temps partiel est ouvert à la mère mais également au père de plein droit, jusqu'aux trois ans de l'enfant. La demande se fait par écrit et tout comme pour la disponibilité aucun texte ne prévoit de délai pour obtenir cet aménagement, alors laissez un délai raisonnable à votre service gestionnaire pour s'organiser.

Ce temps partiel est :

- Accordé pour une période allant de 6 mois à 1 an.
- Renouvelable par tacite reconduction.
- Possible pour une quotité de travail de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % (le travail à 90 % n'est en revanche pas possible pour le temps partiel de droit).

Pendant toute sa durée :

- Vous êtes considéré à temps plein pour vos droits à avancement et échelons (quel que soit votre quotité de travail).
- Vous continuez de constituer vos droits à retraite.

Vous bénéficiez :

- De la possibilité de modifier votre quotité de travail ou de reprendre le travail à temps plein en faisant la demande 2 mois à l'avance.
- De la Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant (PreParE). Son montant mensuel est de 257,80€ si vous choisissez de travailler à 50 % et de 148,71€ pour une activité entre 50 % et 80 %.

Votre rémunération à temps partiel est réduite proportionnellement à votre durée de travail, cependant votre supplément familial de traitement ne pourra pas descendre en dessous du montant minimum correspondant à votre situation à temps plein.

Particularité intéressante qui mériterait plus de publicité, le temps partiel à 80 % est rémunéré à 85,7 %.

Le temps partiel pour élever un enfant ne peut se faire qu'en régime hebdomadaire, ainsi un changement d'affectation pourra être nécessaire pour bénéficier de ce dispositif.

BONUS :

EXPÉRIMENTATION DU TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ

À titre expérimental, il est possible jusqu'au 30 juin 2022 de demander à bénéficier d'un temps partiel annualisé à la fin d'un congé maternité, d'adoption ou de paternité.

Ce temps partiel :

- Est accordé de plein droit pour une seule période de douze mois non renouvelable.
- Commence obligatoirement par une période chômée ne pouvant excéder deux mois.
- Permet d'aménager le temps restant à travailler sur le reste du cycle sur une quotité de service de 60 %, 70 %, 80 % ou 100 %.

Pendant toute sa durée :

- Vous êtes considéré à temps plein pour vos droits

à avancement et échelons même pendant les mois non travaillés.

- Vous continuez de constituer vos droits à retraite même pendant les mois non travaillés.

Vous bénéficiez :

- De la Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant (PreParE). Attention tout de même à bien calculer la quotité de travail choisie et la durée initiale de votre période chômée, car de l'ensemble dépendra le montant auquel vous pourrez prétendre.

Une évaluation doit être réalisée six mois avant la fin de l'expérimentation et présentée au conseil commun de la fonction publique.

Il s'agit cependant d'un dispositif intéressant qui aurait gagné à être plus connu. L'idée de permettre que l'annualisation débute par une période non travaillée va dans le bon sens pour permettre plus de présence des parents auprès de l'enfant dans ses premiers mois.

ET SI MAINTENANT L'ADMINISTRATION POLICE VOULAIT CONTRIBUER À PROMOUVOIR CES DISPOSITIFS ?

Comme nous venons de le voir, de nombreuses possibilités s'offrent aux policiers pour mieux vivre leur parentalité. À l'initiative du législateur, les textes ont évolué afin d'inciter les parents à demander ces différents aménagements dans leur carrière (possibilité de prise d'échelon, de grade, bénéfice de la formation continue, cotisation retraite, considéré en service effectif...).

Cependant, un point faible est à souligner, il s'agit du volet mobilité qui semble largement oublié, comme si l'arrivée d'un enfant devait figer géographiquement un foyer. Très peu a été fait concernant ce point, et si la dernière circulaire de mutation des agents du C.E.A. a inscrit « la possibilité de bénéficier (à la demande du fonctionnaire) d'une mobilité, sur des sites déficitaires n'ayant pas de liste d'attente » à la fin d'un congé parental, cette mesure reste insuffisante.

Ainsi, pour réellement promouvoir le congé parental ou la disponibilité pour élever un enfant, notre administration devrait permettre la poursuite de l'accumulation des points de mutation ainsi que la bonification de ceux ci pendant les mois d'absence consacrés à l'enfant. Une contribution largement à la portée de celle-ci et qui serait en cohérence avec l'esprit des nouveaux textes.





Un indice réhaussé pour les GPX, plutôt que l'indemnité différentielle SMIC

Au 1^{er} octobre 2021, le SMIC a été porté à 1589.47€ brut pour l'ensemble des salariés du secteur privé. Dans la fonction publique cette rémunération correspond à l'indice majoré 339, correspondant lui-même au traitement brut du fonctionnaire.

En règle générale, au début de la carrière, lorsque les agents des catégories B et C se trouvent avoir une rémunération brute inférieure au SMIC, et en attente d'une revalorisation de leur indice, une compensation est versée, dite « **indemnité différentielle SMIC** ».

Cette indemnité est égale à la différence entre le montant brut mensuel du SMIC et le montant brut mensuel du traitement indiciaire de l'agent public.

Fort heureusement sont exclus de ce calcul, les primes et indemnités, tout comme la NBI et le supplément familial.

Concrètement, **seul l'indice détenu par le fonctionnaire est pris en compte** pour la comparaison avec le SMIC.

De manière conjoncturelle et dans le cadre d'une réforme qui se voulait d'ampleur, l'administration a revalorisé les grilles fonction publique de la catégorie C, portant ainsi leur indice plancher à 340, indice légèrement au-dessus du SMIC (339). Quant aux agents de la catégorie B, ils tirent avantage d'un indice plancher à 343.

Pour autant les personnels actifs de la police nationale, précisément ceux du corps d'encadrement et d'application n'ont pas bénéficié de ces évolutions indiciaires, alors qu'ils sont assimilés à la catégorie B, l'administration arguant inlassablement le statut particulier et les grilles indiciaires atypiques du CEA, pour écarter les gradés et gardiens de la paix de toute réforme systémique. Une caractéristique qui sert trop souvent de prétexte à l'immobilisme, à la défaveur des plus jeunes d'entre nous. **Cette situation n'a que trop duré....**

Ainsi, et contrairement à l'écrasante majorité des agents de la fonction publique, **les élèves et stagiaires gardiens de**

la paix se trouvent toujours être en deçà de cet « indice plancher SMIC », tous deux enlisés à l'indice 317.

Comme évoqué plus haut et afin de compenser ce manque à gagner, Bercy a déployé son « indemnité différentielle SMIC ».

Tout logiquement, au 1^{er} octobre dernier, les élèves et stagiaires GPX avaient vocation à s'aligner et à bénéficier de l'évolution du SMIC, en portant leur indemnité différentielle SMIC à 104€/mois. Malgré tout, cela n'a pas été sans mal, et **ce n'est que sur l'insistance d'UNITÉ SGP POLICE-FO que les agents ont perçu un acompte versé début novembre**, pour une régularisation sur la paye du même mois.

Pour autant, l'indemnité SMIC versée ne vient pas compenser l'absence de revalorisation indiciaire du CEA. Pis encore, ses effets jouent et impactent à double titre sur leurs rémunérations.

En effet, **les élèves et les stagiaires se voient amputer d'une partie des revenus** qu'ils auraient pu retirer du bénéfice de l'indemnité de sujétions spéciales police - ISSP, dont ils détiennent respectivement 12% et 28.5 %, calculés sur la base de l'indice détenu.

Il s'agit là d'une perte non négligeable, si l'on considère que l'alignement sur la revalorisation du SMIC porterait leur indice de 317 à 339. Soit 22 points d'indice.

Sur cette base indiciaire, appliquée à l'ISSP des élèves (12%), cela permettrait **un gain supplémentaire de 12.47€, et à l'ISSP des stagiaires (28.5%), un gain de 29,64€.**

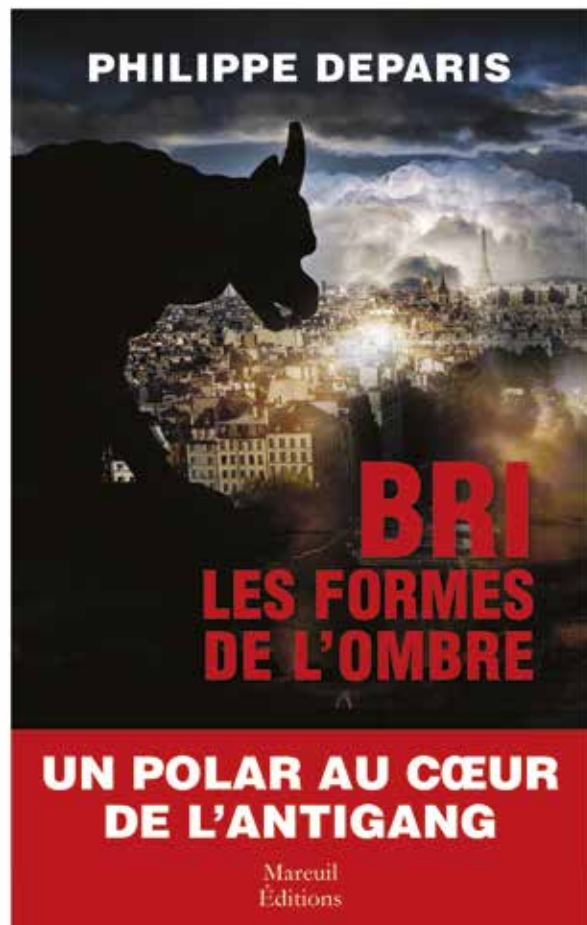
Ces raisons louables **nous conduisent à réclamer la mise en œuvre d'un dispositif statuaire et pérenne de rehaussement systématique de l'indice**, qui jouerait à plein quelles que soient les revalorisations du SMIC.

Il est temps que l'administration prenne en considération et à bras-le-corps cette problématique. Elle y gagnerait, une bonne fois pour toute à revoir la grille indiciaire des gradés et gardiens de la paix.



BRI - LES FORMES DE L'OMBRE

Philippe DEPARIS



Suivez le sur son compte instagram : @philippe_deparis

Sortie en librairie le jeudi 27 mai 2021 du livre *BRI les formes de l'ombre*, écrit par Philippe Deparis, un ancien opérateur de la Brigade de Recherche et d'Intervention de Paris. Pour la première fois, un homme de l'intérieur raconte sous la forme d'un polar les entraînements, les interventions et la vie de groupe avec un réalisme saisissant.



LE LIVRE : Seb, Martial, Djamel, Fabien, Lucas et Samantha font partie de la BRI, l'unité d'intervention de la PJ parisienne. Ces six policiers partagent un métier passionnant, risqué mais surtout très prenant.

Entre interventions, entraînements et vie de groupe, la routine n'existe pas dans ce service d'élite surtout quand Nicolai Novic et Sebastian Sdarise, deux dangereux criminels décident de passer à l'action en éliminant leurs rivaux...

Le premier polar haletant et plus vrai que nature écrit par un ancien opérateur de la BRI, Philippe Deparis.

La BRI est la brigade de recherche et d'intervention, aussi connue sous le nom d'anti-gang. Créée en 1964, elle a pour objectif de lutter contre le grand banditisme et depuis 1972 – date de la prise d'otages au Jeux Olympiques de Munich, d'intervenir en formation BAC (brigade anti-commando) sur différents théâtres d'opérations.

« Quand la porte s'ouvre d'un coup sec, surpris malgré leur intense concentration, ils marquent un bref mouvement d'arrêt en remontant les boucliers plus haut jusqu'au niveau du nez pour bien se protéger. Miroslav sort de l'appartement dans le noir, le regard fou. Son index se positionne sur la détente de son AK47 qu'il dirige vers l'escalier quand il aperçoit les formes dans l'ombre. Surpris, il se crispe sur la détente de son arme et la rafale part dans un bruit assourdissant. Les premières balles passent par miracle au-dessus de la tête des opérateurs, qui s'étaient tassés et recroquevillés derrière les boucliers balistiques. Lucas en première ligne voit la flamme et le blast sortir du canon de l'AK. Le bruit est assourdissant, impressionnant même, et se fait entendre jusqu'au bout de la rue. Le temps se fige un instant pour moi et tous les opérateurs du groupe qui se trouvent à l'extérieur. » Extrait du chapitre 37.

Parution : 27/05/2021 Mareuil Éditions / 01 42 24 75 15



Magali RAPUZZI
Référente PTS
Secrétaire zonal adjointe Sud

PTS



UN RÉEL STATUT DU POLICIER SCIENTIFIQUE ATTENDU...

LE PROGRES Actualité - Département - Sport - Santé - Société - Culture - Environnement - Régional - Services

Un agent de police pris à partie dans un train entre Givors et Lyon

Par Le Progrès - 07 sept. 2020 à 11h05 - 1 min à lire - 100 mots - Temps de lecture : 1 min

Photo: L'Association Progrès / Thierry POUZOS

Un agent de police technique et scientifique du commissariat de Givors Grégory a été pris à partie par un individu, jeudi soir dans un TER, reliant Givors à Lyon, alors qu'il remontait chez lui. L'agresseur avait reconnu l'agent parmi les passagers.

En possession d'un laser

Malgré les outrages et menaces dont il a fait l'objet, le policier a su garder son calme et a réussi à le prendre en photo avant de descendre du train pour alerter ses collègues. Le mineur toujours en possession de sa lampe torche laser utilisée pour intimider l'agent a été interpellé vendredi.

Placé en famille d'accueil, il avait fugué. Suivi par un juge pour enfant de Saint-Otienne, il a fait l'objet d'une convocation par officier de police judiciaire (COPJ).

L'affaire du petit Grégory, Xavier DUPONT DE LIGONNES, les attentats de Charlie Hebdo, du Bataclan, de Nice, de Trèbes, Jonathan DAVAL, Nordal LELANDAIS...

Tous ces noms et ces affaires nous parlent. En effet, depuis quelques années, les actualités judiciaires se focalisent sur les crimes, les criminels, leurs mobiles et comment la preuve scientifique s'est immiscée au cœur de ces enquêtes.

Les émissions télévisées à ce sujet foisonnent : CRIMES, Enquêtes criminelles, Snapped...

Les images, qui y sont alors diffusées, montrent souvent des hommes et des femmes en combinaisons blanches floquées **POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE**, portant gants et masques et s'affairant sur les lieux d'investigation.

Mais qui sont-ils vraiment ?

Outre l'image, souvent loin de la réalité, véhiculée par certaines séries télévisées, ces intervenants exercent dans le monde passionnant de la police technique et scientifique. **Ils apportent leurs compétences, leur expertise et leur savoir-faire afin que les enquêtes aboutissent.**

Toutefois, malgré cette médiatisation, ce monde reste souvent méconnu. Le grand public le limite la plupart du temps aux seules traces papillaires et génétiques, sans se douter de l'immense diversité de métiers et de missions que ce monde comprend. En effet, ces spécialistes peuvent intervenir à différents stades et sur une grande diversité d'enquêtes pouvant aller du simple cambriolage à la scène d'attentat. **Leur rôle est devenu essentiel dans la résolution de certaines affaires.** Le véritable métier de ces femmes et de ces hommes ne se limite pas aux constatations techniques sur les lieux d'un délit, d'un crime ou d'une scène de plus grande envergure comme une catastrophe ou un attentat. Il ne se limite pas non plus, à la recherche minutieuse de la moindre trace ou indice susceptible de faire avancer l'enquête. Ils œuvrent dans l'ombre, loin des caméras et des journalistes.

On les retrouve dès le début de la chaîne judiciaire, grâce à leur mission de signalisation. En effet, s'il est possible d'identifier des individus par les traces papillaires ou génétiques laissées sur une scène d'infraction ou via une reconnaissance faciale suite à une exploitation vidéo, c'est grâce à ces agents, qui chaque jour, alimentent les fichiers nationaux (FAED, FNAEG, TAJ). Ils passent ensuite des heures à la rédaction de rapports d'intervention, à l'établissement de plans et à la réalisation d'albums photographiques permettant de retranscrire fidèlement la scène afin qu'elle puisse être appréhendée par tous les intervenants de la chaîne judiciaire (OPJ, magistrats...) Ils peuvent d'ailleurs être nommés experts et donc amenés à témoigner en Cour d'assises.

Et bien que tout semble si rapide dans les séries télévisées, un temps considérable est nécessaire à l'analyse des traces et indices retrouvés sur les lieux d'investigation. Une fois ces derniers prélevés par les "hommes en blanc" sur les scènes d'infraction, ils sont acheminés vers les services compétents pour analyse et exploitation.

De nombreux services peuvent être sollicités par l'OPJ ou le magistrat en charge de l'enquête :

Pour les plus connus citons :

- Le service du Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED) aux fins d'exploitation et de comparaison des traces papillaires.
- Le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG) aux fins d'extraction et d'identification d'un profil génétique.
- Le service dédié à l'Informatique et aux Traces Technologiques aux fins d'analyses des différents supports numériques découverts lors d'une enquête et susceptibles de contenir des informations essentielles pour celle-ci

Mais d'autres spécialités sont moins souvent sollicitées car plus spécifiques :

- Le service d'odorologie, dont les véritables experts ne sont pas des hommes et des femmes mais bien nos plus fidèles amis à quatre pattes : les chiens.
- Les experts en morpho analysent des traces de sang

Citons également les sections balistiques,

- Résidus de tir, incendies/explosions, stupéfiants,
- Toxicologie ou encore physico-chimie qui offre un panel extrêmement large d'analyses (fibres, fragments de verre, produits de maculation, entomologie, diatomées...)

Certains personnels de Police Technique et Scientifique peuvent, en plus de leur affectation et en suivant des formations habilitantes spécifiques, intégrer des unités spécialisées comme l'Unité de Police d'Identification des Victimes de Catastrophes (UPIVC) ou bien l'unité CONSTOX qui permet d'intervenir en milieu contaminé par des toxiques de type NRBC (nucléaires, radiologiques, bactériologiques ou chimiques). Ils peuvent également être volontaires pour intégrer des viviers d'agents PTS pour des missions FRONTEX, et interviennent alors en tant que finger-printers (prise d'empreintes des migrants) et sont affectés pour une période allant de 2 semaines à 1 mois sur les sites d'enregistrements (« hotspots ») de l'espace Schengen.

Toutefois, ce métier passionnant comporte malheureusement des risques :

■ **Risques sanitaires :** de par les produits qui sont utilisés en laboratoire ou sur le terrain. Bien qu'utilisant toutes les protections nécessaires, le risque zéro n'est jamais acquis...

■ **Risques psychologiques :** non les agents qui exercent ce métier ne sont pas des gens bizarres ayant un attrait particulier pour le sordide. Et non, ces agents ne s'immunisent pas grâce à leur expérience aux scènes d'horreur auxquelles ils peuvent être confrontés.

■ **Risques liés à la fonction et à l'appartenance à la famille POLICE :** bien que faisant partie statutairement du corps des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques de la Police Nationale, pour les citoyens nous sommes identifiés et identifiables comme des Policiers actifs.



Le peu de reconnaissance sur les véritables missions et risques laissent nos agents scientifiques dans un statut qui ne les protège pas et les plonge dans un sentiment d'amertume et de solitude. Fondus dans la masse des P.A.T.S, tout en étant écartés et indépendants par leurs spécificités du métier, travaillant avec les CEA sous leur régime quotidien, ces experts se sentent seuls et incompris.

Aujourd'hui plus que jamais, actualité oblige, **nous attendons un réel statut du policier scientifique** afin d'être enfin protégés et reconnus comme une spécificité de la Police Nationale.



FANNY CONTESSO CHAMPIONNE DE FRANCE MASTER VTT XCO



Bonjour Fanny, peux-tu te présenter ?

Bonjour, je m'appelle Fanny CONTESSO, j'ai 44 ans, je suis mariée et mère de trois enfants. Je suis entrée dans la police en 1999 à l'ENP de REIMS. J'ai ensuite été affectée au RAINCY/CLICHY SOUS BOIS où j'ai exercé mon métier en police secours puis en PUP. Mutée en juillet 2003 au CSP DRAGUIGNAN, service des plaintes, j'ai permuté avec un collègue du CSP FREJUS en juillet 2004. Affectée aux délégations judiciaires, j'ai préparé mes UV et mon bloc OPJ que j'ai passé en 2005. J'ai ensuite intégré la brigade des mineurs en 2007 et n'ai plus quitté ce service qui a changé de nombreuses fois de noms. Je suis brigadier-chef depuis juillet 2012.

Qu'est-ce qui t'a dirigé vers le groupe d'atteintes aux personnes ?

À l'origine, c'était la brigade des mineurs, avec comme affectation les dossiers de mineurs victimes. Les années passant, ce groupe s'est agrandi et est devenu depuis peu le groupe des atteintes aux personnes. Ce qui m'a dirigée vers ce groupe à l'origine, c'est le relationnel avec les enfants et pouvoir les sortir d'environnements critiques.

Depuis quand pratiques-tu le VTT et qu'est-ce qui t'a attiré dans ce sport ?

Je pratique le VTT en compétition seulement depuis deux ans et je suis montée pour la première fois dessus, il y a cinq ans environ, mon mari le pratiquait pour le plaisir et un jour j'ai essayé avec lui, non pas sans appréhension des descentes. J'ai tout de suite accroché, le calme et la beauté de notre région m'ont donné envie d'en faire plus régulièrement. Mon fils, adolescent à ce moment-là s'y est mis aussi et on a partagé des moments en famille. J'ai découvert un sport très technique et très physique, un nouveau challenge à me lancer et je me suis dépassée....

Comment en es-tu venue à te lancer dans la compétition ?

J'ai toujours été compétitrice, et j'ai toujours pratiqué un sport depuis que je suis petite. J'ai commencé par la natation, ensuite la course à pied, le vélo de route pour rassembler les trois et faire du triathlon. Dans tous ces sports, j'ai participé à des compétitions pour ma satisfaction personnelle et me dire que j'étais capable de faire de belles performances à mon niveau. J'ai donc commencé le VTT comme tous les autres sports, pour le plaisir et j'ai fini par l'allier avec la compétition.

Peux-tu nous expliquer ta préparation physique pour arriver à décrocher ce titre de Championne de France master de VTT Cross-Country Olympique (XCO) le 9 juillet dernier ? Par rapport à ton travail, cela n'est pas trop compliqué de conjuguer les deux ?

J'ai un coach personnel avec qui je travaille. Il me donne des plannings d'entraînement à la semaine et quotidiennement, je lui fais les retours de mes entraînements. J'essaie de ne pas trop prendre de temps sur ma vie personnelle pour éviter de pénaliser ma famille alors je m'entraîne essentiellement sur mon temps de pause entre midi et deux heures, où je fais des exercices spécifiques et le week-end, ce sont des sorties plus longues que je fais le matin pour profiter de ma famille le reste de la journée. C'est beaucoup de sacrifices personnels, mais les miens me soutiennent et m'accompagnent dans mes engagements. Par rapport à mon travail, je suis en régime hebdomadaire. Le midi, je saute sur mon vélo et je mange après mon entraînement, une fois de retour au bureau. Mon planning est toujours très chronométré mais je suis quelqu'un qui aime réussir ses objectifs et qui ne perd pas la volonté pour se donner les moyens de les atteindre alors oui c'est parfois compliqué mais la récompense n'est que plus belle et que plus méritante. Et j'ai d'ailleurs bien été récompensée le 09 juillet dernier avec un maillot tricolore et la fierté dans les yeux des gens que j'aime !

Avec un sport extrême comme le VTT, il t'est sûrement arrivé de prendre quelques « gamelles » ?

C'est effectivement aussi la difficulté de ce sport, il faut accepter de tomber et savoir se relever. C'est parfois difficile après des chutes qui font mal. Oui, surtout au début, j'en ai pris de belles mais j'ai aussi cette force de me dire que si on abandonne à la première embûche, on n'y arrivera jamais, alors je suis remontée sur mon vélo et j'ai persévéré et j'en prends beaucoup moins aujourd'hui même si ça arrive encore.

Pour l'avenir, des projets tant professionnels que sportifs ?

Professionnellement parlant, j'occupe un poste qui me satisfait et dans lequel je suis à l'aise, je ne souhaite pas changer pour le moment, j'ai besoin de cette stabilité. Cela me permet en plus de faire des projets sportivement parlant et de pouvoir les planifier correctement sans aller dans tous les sens et de tous les côtés. Je me suis rendue compte qu'il ne fallait pas faire plusieurs choses correctement mais se concentrer sur une pour la faire parfaitement ! Alors pour le moment, j'envisage de participer au championnat d'Europe l'année prochaine en Italie et puis on verra où le vent me mènera ensuite...

LA SÉPARATION DE CORPS



Bonjour à tous.

Je sou mets cet article à votre attention, afin de dissiper une confusion, un malentendu. Parfois, je suis contactée par un conjoint malheureux en ménage et qui trouve la procédure de divorce trop longue, trop compliquée, trop chère et me demande d'intenter une procédure de séparation de corps. S'il s'agit d'un fonctionnaire de Police en activité, donc encore jeune, quand bien même proche de la retraite, je refuse. Car cette procédure de séparation de corps n'est ni plus rapide par rapport à celle de divorce, ni moins compliquée et pour le même prix, non seulement, vous n'êtes pas divorcé, mais vous continuez encore à respecter les obligations du mariage, tels que la fidélité, le devoir de secours et assistance. En conséquence, vous ne pouvez évidemment ni vous remarier, ni vous pacser.

En effet, l'article 296 du code civil précise bien « La séparation de corps peut être prononcée ou constatée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. » Depuis la réforme, le Juge des Affaires Familiales est saisi par une assignation et non une requête, comme c'était le cas, auparavant et avec la présence obligatoire d'avocat, pour chacune des parties. Le magistrat se prononce sur l'attribution du domicile conjugal, les mesures concernant les enfants et éventuellement une pension alimentaire, pour le conjoint le moins fortuné, s'il y a lieu. Les époux

peuvent conserver le nom marital, contrairement au divorce.

Ce qui change : il n'y a plus d'obligation de cohabiter et la séparation de corps entraîne la séparation de bien. Si le régime matrimonial, durant le mariage était la communauté, il convient de procéder à sa liquidation. Ainsi, chacun des époux peut acheter un bien immobilier, sans que l'autre ne soit concerné.

Au bout de deux ans de séparation de corps, si l'un des époux le demande, le jugement de séparation est converti de plein droit en jugement de divorce. Et en cas de séparation de corps par consentement mutuel, la conversion en divorce ne peut être obtenue que par consentement mutuel.

Sinon, la séparation de corps prend fin en cas de reprise réelle de vie commune, ou de décès. Le conjoint survivant conserve son droit à l'héritage.

Cette procédure convient surtout aux époux âgés et pieux qui ne veulent pas divorcer, en raison de leur croyance.

En attendant le prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



ENGAGÉS
à nous
protéger

ALLIÉS
pour vous
protéger



Protéger la Nation et leurs concitoyens
est le devoir quotidien dont
s'acquittent avec dévouement
les forces de la communauté
sécurité-défense. Cet engagement
mérite plus que de la considération.
Une reconnaissance qui
s'exprime en actes.

La mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF
se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE.
Toutes se mobilisent pour assurer
mutuellement et durablement la protection
sociale et les conditions de vie des membres
de la communauté sécurité-défense
en leur apportant des solutions
plus spécifiques et plus justes.



MGP



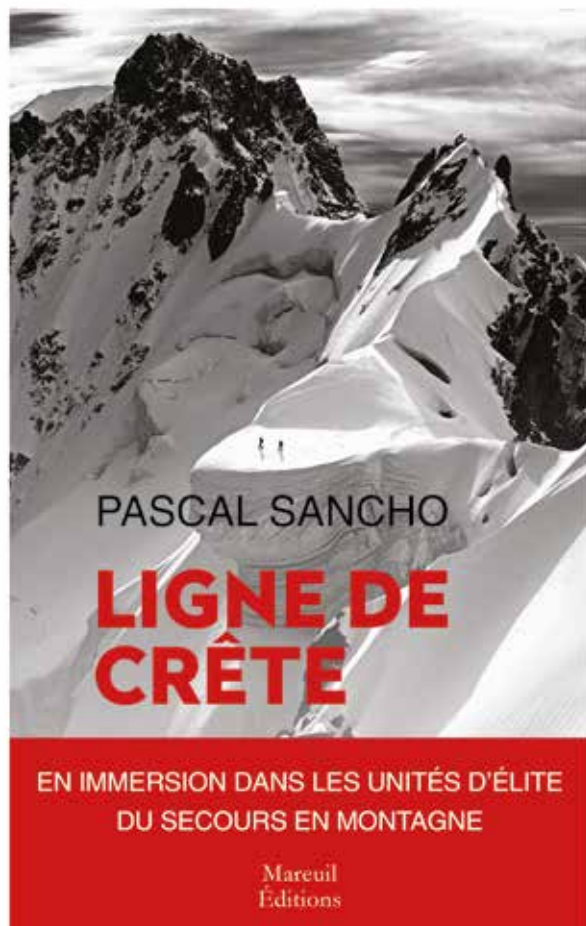
Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPÔLE
la communauté
sécurité défense

Retrouvez-nous sur **UNEOPOLE.FR**



LIGNE DE CRÊTE

Pascal SANCHO



Pascal Sancho a été secouriste en montagne dans les unités C.R.S. de la Police nationale. Il est l'auteur du livre Bravo Papa !, sorti en 2020 chez Mareuil Éditions.



Dans Ligne de crête, Pascal Sancho qui a exercé pendant près de 30 ans la spécialité de secouriste en montagne raconte ces situations où le sauvetage ne tient parfois qu'à un fil... Pas après pas, d'impressions en émotions, il nous fait pénétrer dans les coulisses de ce milieu si particulier qu'est celui des sauveteurs d'élite. Plongé dans l'action, le lecteur est pris par l'air vif des montagnes et la joie que procure la réussite d'un sauvetage comme ce skieur libéré d'une avalanche, ces jeunes malchanceux repêchés d'une rivière glacée par les secouristes ou a contrario, la tristesse qui accompagne ces femmes et ces hommes lorsqu'ils arrivent trop tard. Au fil du livre se dessine un florilège de valeurs comme l'abnégation, le courage, le dépassement de soi ou l'esprit

d'équipe qui permet de mieux comprendre la réalité du métier de secouriste en montagne.

L'amour de l'autre l'emportant toujours, ce récit rare nous offre aussi une formidable représentation de la condition humaine.

« (...) Ligne de Crête est une succession de récits et d'anecdotes passionnants qui permet de s'immerger dans l'ambiance si particulière de ces équipes de passionnés qui, à travers leurs actes, exaltent l'humanité qui est en eux. C'est une vraie leçon de courage et de morale que nous propose Pascal Sancho. On doit la garder en mémoire pour affronter les défis qui se dressent devant nous, chaque jour. Savoir vivre ensemble, être capable de se respecter, de fraterniser, de s'entraider, sont autant de vertus nécessaires dont nous éloigne, malheureusement, notre société. Faisons en sorte de ne pas les oublier. Ce livre, sans aucun doute, nous y aidera... ».

Extrait de la préface de Franck Cammas.

Parution : 06/09/2021 Mareuil Éditions / 01 42 24 75 15

LA MGP, MEILLEURE MUTUELLE SANTÉ 2021*



Merci
pour votre
confiance

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)



*Le classement établi par le site [opinion-assurances.fr](https://www.opinion-assurances.fr) place la MGP en tête des mutuelles soumises au Code de la mutualité pour l'année 2021 de façon indépendante, à partir des notes et avis vérifiés des internautes de la communauté d'Opinion Assurances. Pour réaliser ce classement, deux critères sont évalués : le niveau de satisfaction et le niveau de prix. Classement consultable sur <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-sante.html> et <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-prevoyance.html>
Mutuelle Générale de la Police, dite MGP - mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - immatriculée sous le n°775 671 894 -
10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 11/21 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10 %⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGPe et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent MGP. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.